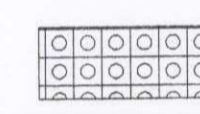





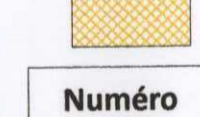



Légende du document graphique

- Limites communales
- Limites des zones
-  Espaces Boisés Classés
-  Eléments paysagers identifiés (article L123-1-5 alinéa 7 du code de l'urbanisme)
-  Bâtiments d'élevage soumis à périmètre (périmètres reportés dans le rapport de présentation : document n°1)
-  Périmètre du silo agricole
-  Risque de coulées de boue
-  Risque d'inondation
-  Emplacements réservés
-  Chemins inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées

Numéro	Objet	Superficie	Destinataire
1	Extension maison de retraite	2 150 m ²	commune de Beaufort
2	Accès zone 1AU	830 m ²	commune de Beaufort
3	Accès zone 2AU	600 m ²	commune de Beaufort
4	Extension du cimetière	2 440 m ²	commune de Beaufort
5	Création d'une réserve incendie	200 m ²	commune de Beaufort
6	Création d'une réserve incendie	200 m ²	commune de Beaufort
7	Création d'une réserve incendie	200 m ²	commune de Beaufort

Typologie et définition des zones et secteurs

Les zones urbaines
 UA : Zone urbaine regroupant le centre ancien du bourg. Elle comprend le secteur UAa soumis à orientation d'aménagement.
 UB : Zone urbaine regroupant l'habitat plus récent. Elle comprend le secteur UBe réservé aux équipements publics.

Les zones à urbaniser
 1AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
 2AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat sous réserve d'une modification du PLU

Les zones agricoles
 A : zone agricole réservée aux installations et constructions à vocation agricole. Elle comprend le secteur Ah : secteur agricole regroupant des constructions isolées non liées à l'activité agricole

Les zones naturelles
 N : zone naturelle à préserver de l'urbanisation nouvelle. Elle comprend les secteurs :
 - Nh : secteur naturel regroupant des constructions isolées non liées à l'activité agricole
 - Ns : secteur naturel englobant la station d'épuration

